



19 EPCI couvrent le département de la Haute-Garonne

Après la mise en place de la loi du 7 août 2015, dite loi « NOTRe » (Nouvelle organisation territoriale de la République), 19 intercommunalités à fiscalité propre couvrent le département de la Haute-Garonne au 1^{er} janvier 2017, contre 36 auparavant.

Élodie Martal, Stéphane Méloux, Insee

Au 1^{er} janvier 2017, 19 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) couvrent le département de la Haute-Garonne, dont 1 métropole, 2 communautés d'agglomération (CA) et 16 communautés de communes (CC). Parmi ces dernières, les CC de la Gascogne Toulousaine et Tarn-Agout n'ont pas leur siège dans le département. En 2016, 1 métropole, 2 communautés d'agglomération et 33 communautés de communes composaient le paysage intercommunal haut-garonnais.

Les périmètres de Toulouse Métropole, de la CA du Sicoval et de 4 communautés de communes n'ont pas été modifiés. En revanche, 9 nouvelles structures résultent de la fusion d'anciens EPCI. Par exemple, la CA Le Muretain fusionne avec la CC des Coteaux du Savès et de l'Aussonnelle et la CC Axe Sud.

La CC Val'Aïgo englobe désormais la commune haut-garonnaise de Buzet-sur-Tarn, qui appartenait auparavant à une intercommunalité du Tarn. Les limites des communautés de communes ne coïncident pas toujours avec celles du département.

Ainsi la CC Lauragais Revel Sorezois intègre la commune des Cammazes (Tarn) et comprend maintenant 14 communes tarnaises et 1 audoise. À l'inverse, 2 communes de Haute-Garonne, Fontenilles et Azas, appartiennent respectivement à la CC de la Gascogne Toulousaine et à la CC Tarn-Agout, dont les sièges se situent dans le Gers et dans le Tarn.

Plus d'un Haut-Garonnais sur deux vit au sein de Toulouse Métropole

Avec 747 000¹ habitants, Toulouse Métropole est de loin l'EPCI le plus peuplé du département et le cinquième de province. Les deux communautés d'agglomération comptent 117 000 habitants (Le Muretain) et 74 000 habitants (Sicoval). Parmi les communautés de communes ayant leur siège dans le département, 6 comptent entre 30 000 et 45 000 habitants et les 8 autres plus de 15 000 habitants. Les communautés de communes dont le siège se situe en Haute-Garonne comptent en moyenne 27 300 habitants. ■

¹ Population au 1^{er} janvier 2014

1 6 communautés de communes comptent plus de 30 000 habitants

Population des EPCI à fiscalité propre en Haute-Garonne

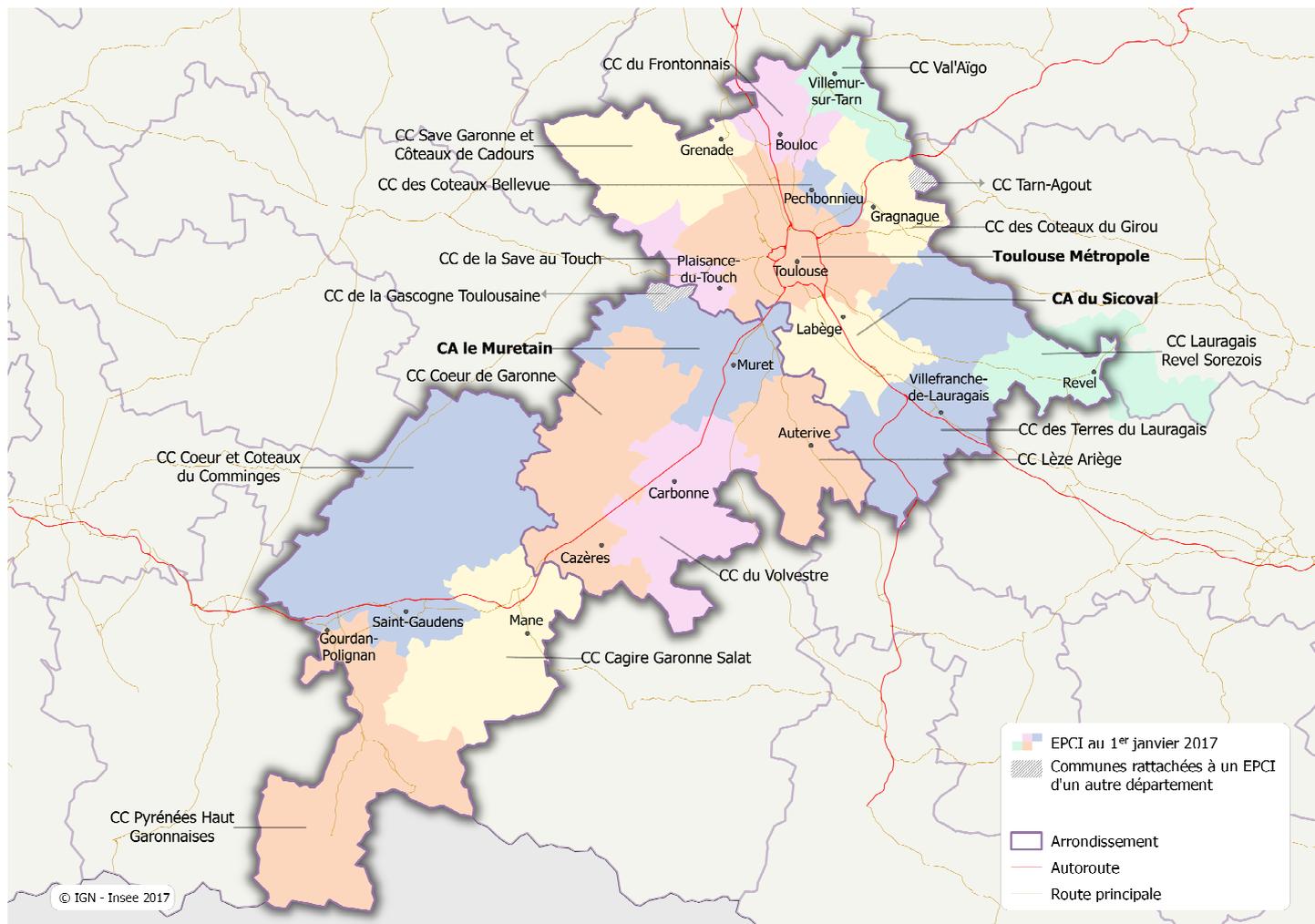
Nom de l'EPCI	Nombre de communes	Population au 1 ^{er} janvier 2014
Toulouse Métropole	37	746 919
CA Le Muretain	26	116 722
CA du Sicoval	36	73 825
CC Coeur et Coteaux du Comminges	104	44 121
CC des Terres du Lauragais	58	37 990
CC de la Save au Touch	8	37 835
CC Coeur de Garonne	48	34 195
CC Save Garonne et Coteaux de Cadours	29	32 108
CC Lèze Ariège	19	30 274
CC du Volvestre	32	29 224
CC du Frontonnais	10	25 102
CC Lauragais Revel Sorezois*	28	21 143
CC des Coteaux du Girou	18	20 787
CC des Coteaux Bellevue	7	19 308
CC Cagire Garonne Salat	55	17 709
CC Val'Aïgo	9	16 668
CC Pyrénées Haut Garonnaises	77	15 715
CC de la Gascogne Toulousaine	14	20 345
dont partie située en Haute-Garonne	1	5 368
CC Tarn-Agout	21	27 720
dont partie située en Haute-Garonne	1	620

*dont une commune située dans l'Aude et 14 dans le Tarn

Source : Insee, recensement de la population 2014

2 1 métropole, 2 communautés d'agglomération et 16 communautés de communes couvrent le département

EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017 en Haute-Garonne



Sources : ministère de l'Intérieur, base nationale sur l'intercommunalité ; Insee, code officiel géographique au 1^{er} janvier 2017

Cadre réglementaire

La loi du 7 août 2015, dite loi « NOTRe » (Nouvelle organisation territoriale de la République), vise notamment à rationaliser l'organisation territoriale en facilitant le regroupement de collectivités. Après une phase de consultation menée par les préfets de département qui a conduit à l'établissement de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale, les arrêtés de fusion ont été adoptés en 2016, pour une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2017.

Les EPCI à fiscalité propre doivent compter au moins 15 000 habitants. Un régime dérogatoire permet toutefois d'abaisser ce seuil à 5 000 habitants dans certains cas (zone de densité faible ou montagneuse).

EPCI et arrondissements

Le regroupement des EPCI a parfois conduit à une mise en cohérence du périmètre administratif. Ainsi, les limites des arrondissements ont pu être modifiées au 1^{er} janvier 2017 afin d'articuler le périmètre des EPCI et des arrondissements. En Haute-Garonne, les limites des arrondissements ont été très peu modifiées : la commune d'Aignes quitte l'arrondissement de Muret pour rejoindre celui de Toulouse et la commune d'Auragne fait le chemin inverse. Le périmètre de l'arrondissement de Saint-Gaudens ne change pas.

Insee Occitanie
36, rue des Trente-Six Ponts
BP 94217
31054 Toulouse Cedex 4

Directrice de la publication :
Caroline Jamet

Rédactrice en chef :
Michèle Even

ISSN : 2493-4704

© Insee 2017

Pour en savoir plus

- « L'essentiel des zonages en Occitanie - La population des principaux zonages », sur insee.fr
- « 1 266 EPCI à fiscalité propre au 1^{er} janvier 2017 », bulletin d'information statistique de la DGCL, n° 113, janvier 2017
- « La carte intercommunale au 1^{er} janvier 2016 », bulletin d'information statistique de la DGCL, n° 109, mars 2016



Insee
Mesurer pour comprendre